Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260122-2026_008-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 20/01/2026

Date de la convocation
16/01/2026

Date d'affichage
16/01/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15
Présents : 11
Votants : 13

A l'unanimité
Pour : 13
Contres : 0
Abstentions : 0

Réf	2026-008

L'an 2026, le 20 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOUAULT Joseph, Maire.

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. EON Jonathan, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, M. DAVID Patrice, M. VIEL Dimitri, M. SORRE Bertrand, Mme DESHOMMES Edith, M. BLANDEL Philippe, Mme RUBION Régine, Mme LEMOINE Lélia,

Excusés avec pouvoir : Mme SABATIER Nathalie pouvoir donné à M.EON Jonathan, M.FONTENEAU Damien pouvoir donné à M.BLANDEL Philippe

Excusés : M.SINOQUET Vincent, M. ROUILLARD Emmanuel

Secrétaire de séance : M.BLANCHET Jacques

Objet de la délibération : Création d'un poste de responsable du service technique et autorisation de recrutement

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026,

CONSIDÉRANT

- Le départ d'un agent du service technique,
- La nécessité de structurer et d'encadrer le service technique composé de 4 agents polyvalents,
- L'opportunité de créer un poste de responsable du service technique afin d'assurer la coordination, la planification et la supervision des missions techniques de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CREER** un poste de responsable du service technique, classé en catégorie (B / C), grade de technicien, agent de maitrise à temps complet.
- **DECIDE** que missions principales du responsable du service technique sont les suivantes :

- Encadrer et organiser le travail des agents polyvalents du service technique,
- Planifier et superviser les interventions techniques sur le patrimoine communal,

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260122-2026_008-DE

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260122-2026_008-DE

- Assurer le suivi administratif et technique des chantiers
- Participer à l'élaboration du budget et au suivi des dépenses du service,

➢ **INSCRIT** le poste au budget communal pour l'exercice 2026

➢ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de recrutement pour ce poste, dans le respect des dispositions statutaires en vigueur.

pour : 13 , contre : 0 , abstention :0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Joseph JOUAULT

Le Secrétaire de séance,
M Jacques BLANCHET

SAINT-DIDIER
35220 (Ille et Vilaine)

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260122-2026_008-DE